

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0849/PR/FIN affectant au Ministère de l'Intérieur une parcelle de terrain sise à Bal-Bala.

n° 82-0849/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
24 juin 1982

Numéro JO
n° 4 du 08/07/1982

Date du numéro
8 juillet 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Il sera affecté au Ministère de l'Intérieur, une parcelle de terrain d'une superficie de 6034,88 m2, sise à BalBala.

Article 2

- Cette parcelle de terrain est destinée à l'implrtation d'un poste de police (FNS).

Article 3

- Dprs les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef du service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée à Mr. le ministre de l'Intérieur. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

par le président de la Républiquechef du GouvernementHASSpr GOULED APTIDON.